

S.I.R.D.A.B.		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL			
Syndicat Intercommunal pour la révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère ----- 23-31, boulevard Foch 18023 Bourges cedex		COMITE SYNDICAL DU SIRDAB ----- SEANCE DU 7 FEVRIER 2018 à 18h30 Salle de Conférences du Palais d'Auron Boulevard Lamarck à BOURGES			
Nombre de membres en exercice	Présents	Dont Suppléants	Absents	Excusés	Date de la convocation
130	79	19	22	29	31 janvier 2018

Présents : Véronique FENOLL, Jean-Claude BEGASSAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Françoise CAMPAGNE, Yvon BEUCHON, François DUMON, Ghislaine JENNEAU, Fabrice CHOLLET, Alain JAUBERT, Patrick BARNIER, Christelle PRENOIS, Olivier PERRIN, Roland GOGUERY, Annie JACQUET, Bernadette GOIN, Bruno FOUCHET, Grégory MAISON, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZÉ, Catherine VIAU, Bruno DIDELOT, Gilles GONTHIER, Fabrice CHABANCE, Daniel JOLY, Michel HERAULT, Lucien KORCZEWSKI, Serge JEANZAC, Pierre GROSJEAN, Véronique BRECHARD, Marie-Françoise LOISEAU, André ACOLAS, Alain THEBAULT, Guy CHABRILLAT, Christian PAULIN, Pierre FOUCHET, Odile LAUGERAT, Christian MANCION, Bernard OZON, Fabrice HOFFELIN, Claude MASSET, Claude LELOUP, Christophe DRUNAT, Caroline CHAUVEAU, Bernard GUILLOT, Christian SENET, André JOUANIN, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Jean-Michel RIO, Christian GATTEFIN, Bernard BAUCHER, Monique CONVERGNE, Alain DOS REIS, Alain MORNAY, Laurence DELAPORTE, Laurent GIRARD, Marie-Pierre CASSARD, Jacques PREVOST, Sylvain NIVARD, Jean-Claude LEHELON

Suppléants :

- M. Bernard ROUSSEAU, excusé	est remplacé par	M. Alain BARDIN
- M. Jean-Louis SALAK, excusé	est remplacé par	M. Julien FOUGERAY
- M. Martial REBEYROL, excusé	est remplacé par	M. Gérard SANTOSUOSSO
- M. Pascal BLANC, excusé	est remplacé par	Mme Danielle SERRE
- M. Philippe MOUSNY, excusé	est remplacé par	M. Pascal TINAT
- M. Eric MESEGUER, excusé	est remplacé par	Mme Bénédicte BERGERAULT
- Mme Agnès SINSOULIER, excusée	est remplacée par	M. Jacques LALANNE
- M. Daniel BEZARD, excusé	est remplacé par	M. Jean-Michel DAMIEN
- M. Eric LE PAVOUX, excusé	est remplacé par	Mme Mireille GARON
- M. Daniel GRAVELET, excusé	est remplacé par	M. Gérard HELIX
- M. Robert HUCHINS, excusé	est remplacé par	M. Jean-Pierre CHALOPIN
- M. Bernard GINDRE, excusé	est remplacé par	M. Alain BLANCHARD
- M. Christian WEINGARTEN, excusé	est remplacé par	Mme Aurore BONTEMPS
- Mme Béatrice DAMADE, excusée	est remplacée par	M. Jean-François LOURY
- Mme Nadine DELANNE, excusée	est remplacée par	M. Wilfrid LAUFRAIS
- M. Christian FERRAND, excusé	est remplacé par	M. Antoine LONGU
- M. Sylvestre MILLET, excusé	est remplacé par	M. Gérard RIPARD
- M. Jean-Claude FAGOT, excusé	est remplacé par	M. Philippe RAYMOND
- M. Jean-Marc PETIT, excusé	est remplacé par	M. Jean-Michel JACQUET

Excusés : Pierre-Etienne GOFFINET, Alain LEBRANCHU, Franck MICHOUX, Philippe MERCIER, Yannick BEDIN, Françoise DEMAY, Alain TABARD, Magalie DOUX, Pierre SARREAU, Bernard JACQUEMIN, Marc BOUVELLE, Philippe FRERARD, Annie LAUVERJAT, Georges LAMY, Nicole PINSON, Jean-Claude MORIN, Jean-Paul ROBLET, Blanche-Marie BEGHIN, Alain de GALBERT, Muriel LECLEIR, Jacques MENIGON, Tony HARKET, Paul PIETU, Michel LEGENDRE, Jean-Pierre CHARLES, Alain PAILLERET, Salvatore CRINI, Jill GAUCHER, Franck PIFFAULT

Absents : Didier PRUDENT, Véronique BRISSON, Michel BONNET, Pierre MALLERON, Jean MOINET, Bénédicte DUCATEAU, Pascal MEREAU, Laurent MUFRAGGI, Christophe ANDRAULT, Alfred POIRIER, Cédric FISCHER, Isabelle LEGERET, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Rémy POINTEREAU, Laure GRENIER-RIGNOUX, Axel PONROY, Patrick TOURNANT, Denys GODARD, Etienne PERNOLLET, Vincent FAUCHEUX, Isabelle DOUCET

M. Grégory MAISON est désigné comme secrétaire de séance.

- 2 -

Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (DOB)

Présidente de séance : Madame Véronique FENOLL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le SIRDAB est un syndicat mixte fermé qui a pour objet d'appliquer les dispositions de l'article L143-16 du Code de l'Urbanisme relatives au schéma de cohérence territoriale et d'apporter un appui aux collectivités de son périmètre en matière d'urbanisme, d'aménagement, de planification et d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République impose dans son chapitre 1 que, dans les collectivités de 3500 habitants et plus, un débat sur les orientations budgétaires, qui précède l'examen du budget primitif, soit organisé au sein de l'assemblée délibérante.

Ce débat doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. De plus, la Loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le contenu et les informations devant impérativement figurés au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et introduit notamment une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Conformément à ces dispositions, le syndicat doit organiser chaque année un débat sur ses orientations budgétaires. Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018 comprend donc pour le budget principal comme pour le budget annexe ADS :

- un bilan de l'année 2017, avec une simulation du compte administratif prévisionnel (I) ;
- les enjeux de l'année 2018 et les perspectives budgétaires (II) ;
- les informations relatives aux effectifs et aux engagements pluriannuels (III).

A l'issue des échanges, il est demandé au Comité Syndical de prendre acte de la communication de ces éléments et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le budget principal

I) Bilan de l'année 2017

1) Principales réalisations de l'année

L'année 2017 a été marquée par la gestion des conséquences du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier, avec l'intégration des EPCI Terres du Haut Berry et Cœur de Berry dans leur intégralité au cours du premier semestre (+22 communes), puis une adhésion des EPCI Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt en fin d'année (+ 15 communes). Le Syndicat est ainsi passé de 64 communes et 88 délégués syndicaux à 101 communes et 132 délégués.

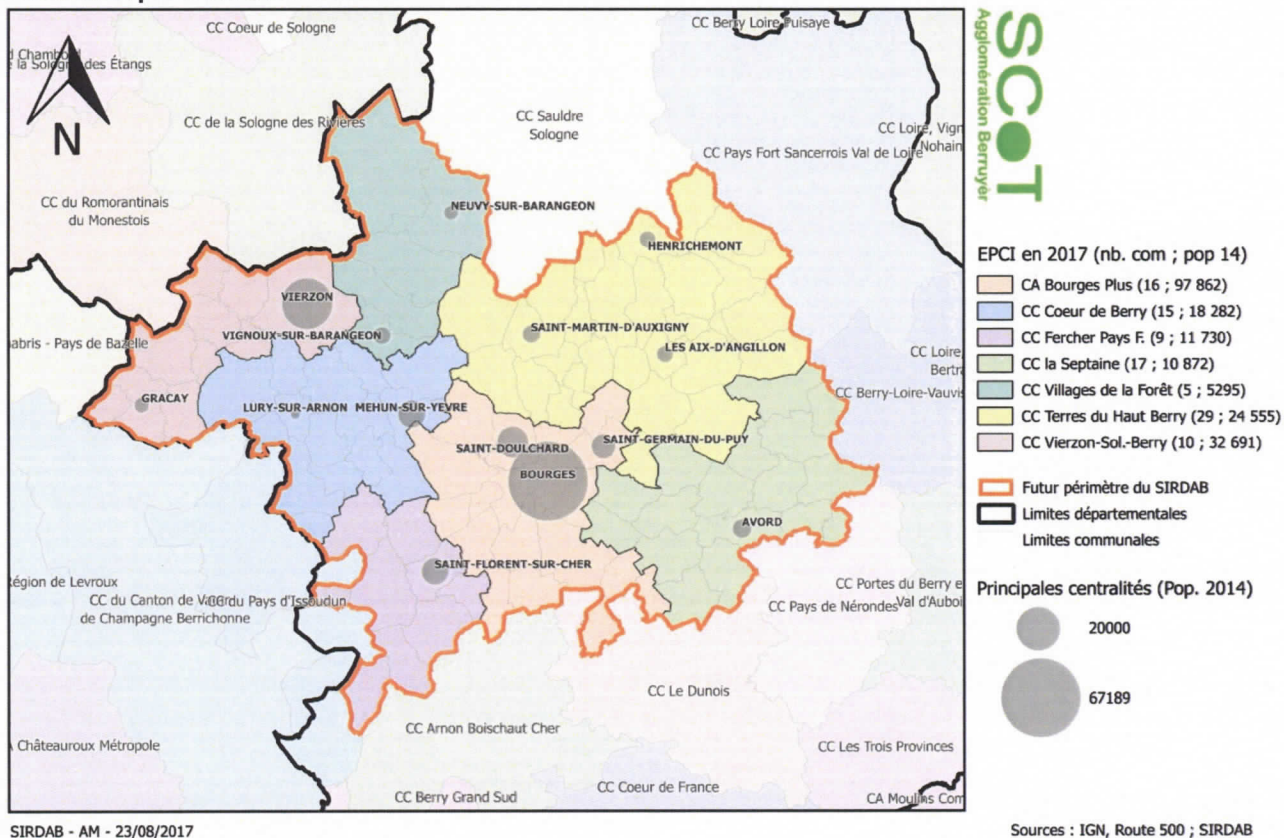
En lien avec ces évolutions territoriales, l'année a aussi été marquée par l'approfondissement des réflexions concernant la création d'un PETR, avec la constitution d'un comité de pilotage, puis le lancement d'une étude de préfiguration. Celle-ci a pu bénéficier du soutien financier de la Région Centre Val de Loire et de l'Etat à hauteur de 80%.

En parallèle, la mise en œuvre des différents volets du SCoT s'est poursuivie avec l'approbation définitive du PLH de Fercher-Pays-Florentais, l'arrêt du PLH de La Septaine et la réalisation des diagnostics des PLUI de Fercher-Pays Florentais, La Septaine, Terres Vives, Terroirs d'Angillon et Bourges Plus. Plusieurs démarches de modification de PLU communaux sont de plus intervenues, avec notamment l'approbation définitive du PLU de la commune de Sainte Solange suite à l'adoption du PLH des Terroirs d'Angillon.

Dans ce contexte, conformément à la volonté d'accompagner les membres du syndicat dans la déclinaison du SCoT, l'équipe du SIRDAB a poursuivi tout au long de l'année son accompagnement technique à travers la participation aux comités techniques des études, un appui pour le pilotage des études PLUI et la réalisation des diagnostics territoriaux.

Enfin, suite au lancement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, un travail a été accompli pour préparer la contribution du SIRDAB à ce document régional à l'importance capitale pour l'aménagement du territoire, avec lequel le SCoT devra être compatible.

Le nouveau périmètre du SIRDAB



2) La mise en œuvre du budget

Le budget de l'exercice 2017 s'élevait à 240 329,1 € en fonctionnement (189 677,04 € en 2016) et à 153 936,88 € en investissement (129 743 € en 2016). Il a été marqué par l'obtention d'une 2nde dérogation pour reporter en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement capitalisé.

Deux décisions modificatives ont de plus été prises afin de réaliser une étude de préfiguration, puis pour intégrer de nouvelles recettes liées à l'extension du syndicat et à l'obtention de subventions.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Fonctionnement	Crédits inscrit au BP 2017	Crédits après DM1	Crédits après DM2	Simul CA 2017
Dépenses				
Charges à caractère général	40 240.00	72 740.00	93 600.10	68 473.79
Charges de personnel	115 000.00	115 000.00	120 000.00	112 941.08
Charges exceptionnelles	31 789.01	15 889.01	15 889.01	0.00
Dotations aux amortissements	43 300.00	43 300.00	43 300.00	43 248.00
Dépenses imprévues	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0.00
Total dépenses fonctionnement	240 329.01	256 929.01	282 789.11	224 662.87
Recettes				
Excédent antérieur	6 801,05	6 801,05	6 801,05	6 801,05
<u>Solde invt transféré en fonct</u>	78 491,96	78 491,96	78 491,96	78 491,96
Amortissement des subv. d'inv.	9 500,00	9 500,00	9 500,00	9 113,08
Subv. Région/Etat	0,00	0,00	32 620,00	32 620,01
Participation Pays	0,00	16 600,00	5 376,10	0
Contribution des collectivités	145 536,00	145 536,00	150 500,00	149 938,10
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	76,00
Total recettes de fonctionnement	240 329.01	256 929.01	282 789.11	277 040,20
Résultat de fonctionnement				52 377.33

Il est anticipé un excédent de fonctionnement de 52 377,33 € à la clôture de l'exercice 2017 (6 801,15 € en 2016), provenant principalement de l'excédent d'investissement reporté en section de fonctionnement, qui a pu être préservé malgré la réalisation d'une étude de préfiguration du PETR (40 000 €), grâce à l'obtention des subventions de la Région Centre Val de Loire et de l'Etat.

Comme en 2013, cette dérogation a permis en 2017 une stabilité du niveau de cotisation des EPCI. Le Ministère de l'intérieur a toutefois indiqué que cette solution ne saurait devenir pérenne, notamment en raison des dépenses d'investissement à venir pour la réalisation du SCoT.

Enfin, le résultat de fonctionnement attendu pourra être intégré dès le BP 2018, sous réserve d'approbation préalable du Compte Administratif de l'exercice 2017.

En section d'investissement, aucune décision modificative n'a été nécessaire. La section se présente ainsi :

Investissement	Crédits 2017	Simul CA 2017
Dépenses		
Amortissement des subv. d'inv.	9 500.00	9 113.08
Frais acquisition logiciels	1000.00	120.00
Frais d'étude	64 944.92	0.00
Solde invt antérieur transféré en fonctionnement	78 491.96	78 491.96
Total dépenses d'investissement	153 936.88	87 725.04
Recettes		
Amortissement des frais d'études	43 300.00	43 248.00
FCTVA	0.00	0
Exc. 2016	110 636,88	110 636.88
Total recettes d'investissement	153 936.88	153 884.88
Solde d'exécution d'investissement		66 159.84
Reports en dépenses d'investissement		120.00
Solde d'exécution après prise en compte de Reports		66 039.84

Hormis le transfert en section de fonctionnement d'une partie de l'excédent capitalisé, les seules dépenses réalisées en investissement ont consisté en l'acquisition de licences informatiques.

Enfin, il faut rappeler que le SIRDAB n'a aucune dette bancaire.

II) Perspectives 2018

1) Enjeux et perspectives pour le SIRDAB en 2018

Après une année 2017 marquée par l'extension du périmètre du syndicat et l'initiation des réflexions PETR, l'année 2018 sera marquée par 2 enjeux principaux :

- L'accroissement des missions du syndicat suite à son nouveau périmètre, rendant nécessaire une adaptation de ses moyens,
- Le lancement de l'élaboration du prochain SCoT.

Ces enjeux devront de plus s'articuler avec les réflexions en cours pour la constitution d'un PETR.

A. L'accroissement des missions du syndicat

Le SIRDAB a fonctionné en 2017 avec 2,8 Equivalents Temps Plein (ETP) + une partie des services supports de Bourges Plus.

Comme déjà évoqué au cours de l'année 2017, l'extension du périmètre du syndicat et son passage de 5 EPCI, 64 communes et 88 délégués à 7 EPCI, 101 communes et 132 délégués entraînent :

- une augmentation mécanique des coûts de fonctionnement du syndicat (affranchissement, reprographie...etc)
- une augmentation des missions du syndicat et en conséquence des besoins humains pour leurs mise en œuvre (fonctionnement général, mise en œuvre du SCoT, appui aux EPCI...),
- la nécessité d'initier l'élaboration du nouveau SCoT, avec un travail d'animation indispensable et la mise en œuvre et le suivi d'une procédure administrative lourde, à l'importance capitale pour la sécurité juridique du SCoT.

De plus, la perspective de création d'un PETR nécessitera tout au long de l'année un important travail d'information des élus et acteurs du territoire et la mise en œuvre d'une procédure s'étalant sur toute l'année, avec un nombre significatif de formalités et tâches matérielles à réaliser.

En l'état actuel des moyens humains du syndicat, il n'apparaît pas possible de mener à bien l'ensemble de ses missions. C'est pourquoi, un renforcement de l'équipe à hauteur de 1 ETP (soit une équipe de 3,8 ETP) pour un an et à partir du 1^{er} avril est proposé.

B. Le lancement de l'élaboration du prochain SCoT

Suite à l'intégration de Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt mais aussi de l'ensemble des communes des Communautés de Communes Cœur de Berry (+12 communes) et Terres du Haut Berry (+ 10 communes), il sera nécessaire d'initier l'élaboration d'un nouveau SCoT pour élaborer un projet de territoire sur l'ensemble du futur périmètre et sortir de l'urbanisation limitée les communes actuellement non couvertes par un SCoT.

Cette démarche devra être lancée au cours de l'année 2018, avec un étalement des dépenses sur plusieurs années. Un fonctionnement en Autorisation de Programme pourrait être envisagé pour la gestion de ce caractère pluriannuel. Dans ce cadre, l'impact financier pour 2018 devrait être limité compte tenu du temps nécessaire pour faire appel à un prestataire (procédure d'appel d'offre). Ainsi, les crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif, alimenté par l'excédent capitalisé et les dotations annuelles aux amortissements, couvriraient les besoins pour 2018.

En lien avec les échanges intervenus au cours de l'année 2017 et en fonction de l'avancée des réflexions pour la constitution d'un PETR, une Décision Modificative du Budget pourrait être nécessaire en parallèle de la prescription du SCoT, afin de préciser les modalités de son financement et de répartition des coûts entre les EPCI membres.

En l'absence de création d'un PETR, la consommation progressive de l'excédent d'investissement capitalisé pourrait nécessiter à l'horizon 2020 une augmentation de la cotisation des collectivités pour financer les études d'élaboration du SCoT. A l'inverse, dans l'hypothèse de création du PETR, le financement du SCoT pourrait potentiellement être assuré par la somme des excédents d'investissement capitalisés des 3 syndicats et leurs dotations annuelles aux amortissements, sans nécessairement solliciter à nouveau les EPCI membres.

2) Orientations budgétaires 2018

A. Le Budget Primitif du budget principal

Il sera une nouvelle fois proposé de voter le budget primitif du SIRDAB, après adoption du CA 2017, ce qui supposera de prendre en compte les restes à réaliser de l'exercice 2017 et intégrer les résultats 2018.

La section de fonctionnement s'équilibrerait comme suit :

	OB 2018	Rappel BP 2017
Dépenses		
Charges à caractère général	53 600.00	40 240.00
Charges de personnel	145 000.00	115 000.00
Charges exceptionnelles	5 000,00	31 789,01
Dotations aux amortissements	43 300.00	43 300.00
Dépenses imprévues	10 827,63	10 000.00
Total dépenses de fonctionnement	257 727,63	240 329,01
Recettes		
Excédent antérieur	52 377.33	6 801,05
<u>Solde invt antérieur transféré en fonct.</u>	0.00	78 491,96
Amortissement des subv d'inv.	9 500.00	9 500.00
Subvention	0	0
Participation Pays (étude préfiguration)	5 438.00	0
Contribution des collectivités	190 412,30	145 536.00
Total recettes de fonctionnement	257 727,63	240 329,01

En dépenses, le budget de fonctionnement 2018 se caractérisera principalement par :

- Une augmentation des charges à caractère général liées à l'augmentation du périmètre du syndicat et aux frais nécessaires pour le lancement du futur SCoT (mesures de publicité de la délibération, du marché public... etc),
- Une hausse des frais de personnel afin de renforcer l'équipe à hauteur de 1 ETP, avec une intégration de ce renfort prévue qu'après le vote du budget,

En recette, le budget de fonctionnement 2018 se caractérisera essentiellement par :

- Une reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 qui s'élève à 52 377.33€,
- Un ajustement de la cotisation des collectivités à 0,95€/hab, contre 0,90€/hab précédemment, afin de dégager des marges de manœuvres pour subvenir à d'éventuelles dépenses imprévues, ou en cas de non consommation, dégager un excédent de fonctionnement à reporter en fin d'année.

La section d'investissement se présenterait ainsi :

	BP 2018	Rappel BP 2017
Dépenses		
Amortissement des subventions d'inv.	9 500,00	9 500,00
Frais acquisition logiciel	3 000,00	1 000,00
Frais d'études	96 719,84	64 944,92
Solde invt antérieur transféré en fonctionnement.	0.00	78 491,96
Total dépenses d'investissement hors RAR	109 219,84	153 936,88
Reste à réaliser en dépenses	120,00	0
Total dépenses d'investissement BP 2018 + RAR	109 339,84	153 936,88
Recettes		
Amortissement des frais d'études et logiciels	43 300,00	43 300,00
FCTVA	0,00	0,00
Excédent investissement	66 039.84	110 636,88
Total recettes d'investissement	109 339,84	153 936,88

En section d'investissement, l'équilibre proposé tiendra compte principalement des amortissements à financer (43 300€) et du solde de l'excédent d'investissement (66 039.84 €).

L'inscription de dépenses d'études pour environ 96 000 € pourra être affectée au lancement de la révision du SCOT. En fonction des discussions pour la création d'un PETR et la répartition des coûts d'élaboration du SCOT, une décision modificative pourrait être nécessaire en parallèle de la prescription de ce dernier.

B. L'évolution de la participation des collectivités au budget principal

Le niveau de la cotisation passerait à 0,95€/habitant contre 0,90 €/habitant en 2017. Il resterait significativement inférieur aux comparaisons effectuées pour des syndicats porteurs de SCOT ayant des configurations proches du SIRDAB. Il est permis grâce à la seconde dérogation obtenue pour reporter en section de fonctionnement une partie de l'excédent dégagé en section d'investissement

L'ajustement proposé cette année est motivé par la nécessité de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues ou potentiellement dégager un excédent de fonctionnement en fin d'année, qui permettrait de mieux maîtriser l'évolution de la cotisation au cours des prochaines années.

En effet, dans l'hypothèse d'un retour à 2,8 ETP en 2019 et d'une stabilité des dépenses et autres recettes, de fonctionnement, l'évolution de la cotisation pourrait être la suivante :

- En 2018 : passage à 0,95 € par habitant,
- En 2019 : passage à environ 1,1€/habitant, en raison de la diminution de l'excédent de fonctionnement 2018,
- En 2020 : passage à environ 1,28€ en raison de la consommation des excédents d'investissement capitalisés et la nécessité de financer la section d'investissement pour la réalisation des études du SCOT,

COLLECTIVITES	Pop mun 2018	Poids démo	Contribution Prévi 2018	Rappel 2017
CA Bourges Plus	97 100	48,44%	92 245,00 €	87 040 €
CC Cœur de Berry	18 188	9,07%	17 278,60 €	16 279 €
CC Fercher Pays Florentais	11 802	5,89%	11 211,90 €	10 432 €
CC la Septaine	10 829	5,40%	10 287,55 €	9 669 €
CC Terres du Haut Berry	24 783	12,36%	23 543,85 €	22 116 €
CC les Villages de la Forêt	5 305	2,65%	5 039,75 €	613.6 € (2 mois)
CC Vierzon-Sologne-Berry	32 427	16,18%	30 805,65 €	3 788.5 (2 mois)
Total	200 434	100,00%	190 412,30 €	149 938.1

La population municipale retenue est celle de 2018 avec prise en compte des nouveaux périmètres.

Bien entendu, ces montants restent indicatifs dans l'attente du vote du BP 2018.

3) LES EFFECTIFS ET LES ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

A. Les effectifs pour le Budget Primitif du budget principal

Le SIRDAB ne dispose d'aucun effectif propre. Concernant le budget principal, les moyens humains sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par voie de conventions de « mise à disposition de services » et de « prestations de services ».

La Communauté d'Agglomération rémunère les agents et facture annuellement le syndicat selon les quotités prévues et à hauteur des sommes réellement versées. La convention de « mise à disposition de services » prévoit l'organisation suivante (évaluation à 120 000 € environ) :

- 2,8 Equivalents Temps Plein (ETP) mis à disposition de façon « permanente » pour le fonctionnement quotidien du syndicat au sein du service Cohérence Territoriale :
 - 1 chef du service Cohérence Territoriale à 80 %, soit 0,8 ETP
 - 2 chargés de missions Urbanisme/Habitat mis à disposition à 100%, soit 2 ETP
- Différents personnels de Direction de l'Agglomération pour la gestion et le pilotage stratégique du syndicat :
 - Directeur Général des Services, (1%)
 - Directrice Générale Adjointe Aménagement et Territoire, (1 %)
 - Directrice du Développement Territorial ; (1 %)

Comme indiqué précédemment, le SIRDAB aura une activité particulièrement soutenue au cours de l'année 2018. C'est pourquoi, il sera nécessaire d'envisager un renforcement de l'équipe du SIRDAB, à hauteur d'environ 1 ETP pour une durée d'un an, pouvant être réinterrogé dans l'hypothèse de création d'un PETR.

Une convention de « prestations de services » a également été établie en 2016, afin que le syndicat bénéficie, de la part de Bourges Plus, de missions fonctionnelles tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation d'économies d'échelle.

Les services suivants effectuent donc certaines missions pour le SIRDAB (15 000 €) :

- Services des Assemblées (15% d'un ETP);
- Direction des Finances (7% d'un ETP),
- Direction des Affaires Juridiques (2,5% d'un ETP),
- Service Géomatique (10% d'un ETP),
- Service communication (1% d'un ETP).

III) Les engagements pluriannuels

Il n'y a aucun engagement pluriannuel engageant à ce stade le SIRDAB. Un engagement pourrait néanmoins être pris en cours d'année 2018 pour l'élaboration du SCoT à un niveau qui dépendra des résultats d'un futur marché public, pour lequel des écarts importants pourraient être constatés entre les différentes offres des prestataires.

LE BUDGET ANNEXE

I) Bilan de l'année 2017

1) Principales réalisations

L'année 2017 a été principalement marquée par la gestion des conséquences du SDCI avec le départ des communes des Terroirs d'Angillon et l'intégration des communes de Val de Cher et d'Arnon.

Un travail important a été réalisé pour l'adhésion des nouvelles communes comme pour assurer le départ dans de bonnes conditions des communes des Terroirs d'Angillon (gestion des délibérations et conventions, paramétrage du logiciel et acquisition de nouvelles licences, réunion de formation avec les communes, récupération de diverses données indispensables pour l'instruction, finalisation des dossiers en cours, rassemblement des archives, transmission des historiques... etc)

Ces évolutions ont pu se faire dans des conditions relativement bonnes grâce à un investissement fort des agents et une bonne coopération avec les services des EPCI Cœur de Berry et Terres du Haut Berry, ainsi qu'avec la Direction Départementale des Territoires et les communes membres.

Au final, 625 actes ont été reçus pour instruction au cours de l'année (629 en 2016). Le maintien de ce volume d'actes reçus confirme donc la nécessité du passage à 2 ETP réalisé en 2017. Ainsi, le dimensionnement du service ADS du SIRDAB apparaît aujourd'hui adapté à son activité.

2) La mise en œuvre du budget

Les résultats du budget annexe se présentent comme suit :

Fonctionnement	Rappel BP 2017	Simul CA 2017
Charges à caractère général	5 950,00	5 542,15
Charges de personnel	87 350,00	86 244,80
Dépenses exceptionnelles	2 000,00	1 726,25
Dotations aux amortissements	300,00	270,00
Total dépenses de fonctionnement	95 600,00	93 783,20
Reprise sub d'inv	250,00	226,00
Provision pour compensation rbt éventuel	2 000,00	1 726,25
Refacturation aux collectivités	93 350,00	91 830,95
Total recettes de fonctionnement	95 600,00	93 783,20

Pour mémoire, l'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par le système de refacturation des dépenses réelles du service et a pour conséquence un résultat égal à 0 €. Seules les dépenses vraiment réalisées sont refacturées aux collectivités adhérentes au service : la mise en œuvre de ce service est donc transparente sur le budget du SIRDAB.

investissement	Rappel BP 2017	Simul CA 2017
Matériel de bureau et Informatique	1 100,00	0,00
Résultat antérieur	221,94	221,94
Reprise sub d'inv	250,00	226,00
Total dépenses d'investissement	1 571,94	447,94
Amortissement matériel	300,00	270,00
Refacturation aux collectivités	1 050,00	
Total recettes d'investissement BP hors RAR	1 350,00	491,94
RAR	221,94	0,00
Total recettes d'investissement BP + RAR	1 571,94	491,94
Solde d'exécution après prise en compte de Reports	0,00	44,00

Après prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement, le solde d'exécution de la section d'investissement est égal à 44 €.

3) Orientations budgétaires 2018

En 2018, les charges de fonctionnement devraient être relativement stables pour s'établir à environ 95 000 €, (contre 93 300 € en 2017) et à 794 € en investissement (contre 1 571,94 €).

L'équilibre du budget annexe sera assuré par la refacturation des prestations aux adhérents au service. Pour rappel, les contributions sont calculées en fonction du nombre d'actes réalisés et de la population.

Il conviendra également de prévoir, dans l'attente du décompte définitif des facturations 2017, une provision, équilibrée en dépenses et en recettes à 2 000 €, afin de faire face à un éventuel remboursement d'avance surestimée.

Fonctionnement	Rappel BP 2017	Simul BP 2018
Charges à caractère général	5 950,00	6 000,00 €
Charges de personnel	87 350,00	89 000,00 €
Provision pour rbt éventuel	2 000,00	2 000,00 €
Dotations aux amortissements	300,00	300,00 €
Total dépenses de fonctionnement	95 600,00	97 300,00 €
Reprise sub d'inv	250,00	250,00 €
Provision pour compensation rbt éventuel	2 000,00	2 000,00 €
Refacturation aux collectivités	93 350,00	95 050,00 €
Total recettes de fonctionnement	95 600,00	97 300,00 €

En investissement, il s'agira de prévoir une dotation pour matériel de bureau qui ne sera mobilisée qu'en cas de besoin (500 €), les écritures d'amortissements, la reprise du résultat 2017 (44€) et la participation des collectivités à hauteur de 406 €.

investissement	Rappel BP 2017	Simul BP 2018
Matériel de bureau et Informatique	1 100,00	500,00
Résultat antérieur	221,94	0
Reprise sub d'inv	250,00	250,00
Total dépenses d'investissement	1 571,94	750,00
Résultat antérieur		44,00
Amortissement matériel	300,00	300,00
Refacturation aux collectivités	1 050,00	406,00
Total recettes d'investissement BP	1 350,00	750,00

LES EFFECTIFS ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Comme sur le budget principal, le SIRDAB ne dispose pas d'effectif propre. Un agent est mis à disposition par la commune de Saint-Florent-sur-Cher et un second par la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Deux conventions de mise à disposition sont ainsi conclues pour un total d'environ 89 000 € :

- Mise à disposition d'un agent à 100 % par Bourges Plus :
- Mise à disposition d'un agent à 100% par la commune de Saint-Florent sur Cher.

Enfin, comme pour le budget principal, il n'y a aucun engagement pluriannuel concernant le budget annexe ADS.

Madame Véronique FENOLL, rapporteur entendu, le Comité Syndical après en avoir débattu, prend acte de la communication de ces éléments et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à BOURGES le 8 février 2018



La Présidente,

Véronique FENOLL

La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Publication du

15-02-18 / 14-02-18

La Présidente

VF

Véronique FENOLL

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

15 FEV. 2018



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.